

# Un hors-la-loi bonapartiste en Cévennes (1823-1826)

Henri Depasse

La rédaction de l'almanach remercie vivement Henri Depasse pour les informations qu'il apporte suite à sa lecture de la chronique « Bandes armées aux Plantiers, en 1823 » publiée dans l'Almanach du Val Borgne 2000. À notre demande, Henri Depasse a accepté de développer le sujet dans l'article suivant qui nous éclaire sur la traversée de Saint-Marcel de Fontfouillouse (Les Plantiers) par des hommes en armes, le 7 août 1823.

**D**epuis la Restauration de la royauté, républicains et bonapartistes sont surveillés de près par les autorités départementales.

Le 24 avril 1823, le sous-préfet d'Alès écrit au préfet du Gard : « (...) Je vais mettre quelques écus à la disposition du maire d'Anduze pour tâcher de procurer l'arrestation de l'assassin de M. Chabbal, de Saint-André de Valborgne, qui rôde quelques fois dans ces environs. J'en ferai autant vis-à-vis du brigadier de gendarmerie de Saint-Jean du Gard (...) »<sup>1</sup>.

Cette mesure s'impose en effet, suite à l'agression dont a été victime Henri Chabbal, en sa résidence du Mas Lautal, aux Plantiers, le 14 avril dernier. Chabbal, ancien volontaire national de 1791, qui a quitté l'armée en 1795 avec le grade de général de brigade, a été légèrement blessé par un coup de feu tiré par un inconnu<sup>2</sup> qui se fait passer soit pour le lieutenant François Delon, ancien aide de camp du général Berton, soit pour le frère ou le cousin de Napoléon Bonaparte, dont il annonce partout le prochain retour en France<sup>3</sup>.

Le signalement de l'agresseur est diffusé le 29 octobre 1823 par le sous-préfet du Vigan : cheveux châtain très foncé, le front couvert, sourcils noirs, yeux roux, nez régulier et aquil-

in, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, barbe noire et forte moustache, annulaire et majeur des deux mains soudés<sup>4</sup>. Cette forte moustache lui vaut le surnom d'homme-moustache...

Le 12 août 1823, Louis Portalès, premier adjoint du maire d'Anduze, apprend par un indicateur que des hommes armés séjournent au Mas de Taupessargues<sup>5</sup>, sur les hauteurs de la commune de Tornac. Le chef de la bande et trois ou quatre hommes y ont passé la nuit du 11 au 12 août et y sont restés jusqu'à seize heures. Antoine Salle, maire d'Anduze, s'empresse de le faire savoir au sous-préfet d'Alès, qui se trouve alors en visite à Saint-Jean du Gard.

1. Archives départementales du Gard, 1M308
2. Chabbal raconte son agression dans une lettre datée du 26 mai 1823, adressée au Journal des Débats. Voir encadré (lettre publiée dans le N° 629 du 01-08-1992 de Cévennes magazine)
3. Archives départementales du Gard, 1M538
4. Archives départementales du Gard, 5-U-3-11
5. En 1815, le général de division Jacques-Laurent Gilly, ex-commissaire de Bonaparte pour la 9<sup>e</sup> Division militaire, recherché par toutes les polices, trouve refuge à Taupessargues chez Moïse et Jeanne Perrier-Cabanis. Moïse, agriculteur, a été soldat du 47<sup>e</sup> Régiment de ligne sous Bonaparte.

Arrivé à Anduze, ce 12 août à vingt heures, le sous-préfet tient conseil avec les autorités municipales et le commandant de la compagnie d'infanterie casernée à Anduze. À vingt-trois heures, un exprès est envoyé à Lasalle, avec ordre aux troupes qui s'y trouvent de se rendre à Anduze le lendemain à sept heures.

Le 13 août 1823, arrivent à Anduze une douzaine de gendarmes commandés par le chef d'escadron Aubriot et un détachement de soldats suisses appartenant au 4<sup>e</sup> Régiment du colonel Steigner. À quinze heures, cent cinquante militaires quittent Anduze en trois groupes : les Suisses empruntent la route de Saint-Félix de Pallière ; quinze gendarmes, dont huit à cheval, celle de Tornac en direction du Mas de Barbusse ; enfin les soldats du 12<sup>e</sup> Régiment de ligne casernés à Anduze. L'attaque de Taupessargues est prévue à dix-sept heures.

Les gendarmes, arrivés les premiers, se font repérer par trois hommes armés qui ouvrent le feu, blessant au bras et au ventre le gendarme Roche de Lédignan. Le chef d'escadron Aubriot<sup>6</sup> charge alors sabre au clair et reçoit deux décharges de plomb dans le visage. L'infanterie arrive trois quarts d'heure plus tard et fouille en vain les bois des environs.

Dans son rapport au préfet, le sous-préfet reconnaît que l'attaque a été menée par la gendarmerie avec trop de précipitation et a manqué de la précision et du sang-froid nécessaire.

L'indicateur recevra une gratification de cent francs et le garde champêtre Joseph Seguin, qui a conduit les troupes à Taupessargues, un mandat de 50 francs<sup>7</sup>.

« L'homme-moustache » a été identifié dès 1825 : Louis Roque, né à Beauvoisin le 14 août 1798. Fils de cultivateur, ce bonapartiste a déjà été condamné. Il a été maçon et militaire. Avec une petite troupe, il parcourt les Basses Cévennes, aux confins des départements du Gard et de Lozère, annonçant le futur retour de Bonaparte et prêchant la révolte contre le roi.

La nuit du 16 au 17 juin 1826, Louis Roque et son complice, Jean-Louis Méjanel<sup>8</sup>, sont cernés par la gendarmerie dans une grange à La

6. Aubriot, Joseph-Charles, guérira de ses blessures. En 1824, il sera nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis (Archives départementales du Gard, 1M1045)

7. Archives départementales du Gard, 1M538

8. Méjanel, Jean-Louis : cultivateur domicilié à La Valmy, L'Estréchure, âgé alors de 22 ans. Son signalement figure aux Archives départementales du Gard, 5-U-3-11 N.D.L.R. : un factum, conservé aux archives départementales du Gard sous le n° H.472, précise que le mas de la Valmy avait pour rentier en 1579, Anthoine (père) et Jean (fils) Méjanelle. Ce bien fonds ne figure pas dans les Arpentements de 1552, car c'était un bien noble exempté de taille. Par contre, il figure au Compois de St-Martin de Corconnac au XVII<sup>e</sup> siècle. Le Jean-Louis Méjanel arrêté avec Louis Roque à la Valmy en 1826 semble bien être un descendant des Méjanelle cités en 1579. Précisons que le bien en question est aujourd'hui connu sous le vocable de Valmy Blanche.

### *Lettre du sieur Chabbal au rédacteur du Journal des Débats*

Saint André de Valborgne, Gard  
26 mai 1823

« À Monsieur le rédacteur du Journal des Débats,

« Monsieur, presque tous les journaux, et le vôtre est du nombre, ont fait connaître, il y a peu de temps, les principales circonstances d'un assassinat commis sur un individu royaliste par un autre individu qui ne le serait nullement, mais, en présence toutefois de cet événement sous son véritable point de vue, on a cru devoir taire les

noms des acteurs de cette scène tragique. Sans doute qu'échappé par miracle aux coups de mon assassin, j'aurais voulu l'oublier et le plaindre, mon cœur ne pouvant désirer ni publicité ni vengeance, mais calomnié après avoir été victime, je dois à mes amis de rompre le silence, car quelle que soit la divergence des opinions, les actions privées d'un homme doivent toujours mériter l'estime de tous les partis.

« Il y a près d'un an qu'un individu qui s'est donné d'abord pour

le général Berton, puis pour son aide-de-camp, enfin pour cousin de Buonaparte parut dans la commune de Saint-Marcel où j'ai des propriétés. Accueilli par des paysans crédules, il y trouva un asile. J'en fus instruit. L'occasion me fit même rencontrer cet homme que tout le monde voyait habituellement et je le vis, j'ose le dire, avec cet intérêt qu'inspire le malheur.

« Depuis plus de huit jours j'ignorais le sort de cet inconnu lorsque le 4 avril dernier, vers midi,

.../...

Valmy, sur la commune de L'Estréchure. Ils ouvrent le feu, blessant un gendarme. Les gendarmes qui appartiennent aux brigades de Saint-Jean du Gard, de Lasalle et de Saint-André de Valborgne ripostent. Roque, blessé aux deux bras, et Méjanel, blessé à la main, sont capturés, ainsi que Jenny Roux<sup>9</sup> qui les accompagne, et incarcérés à Nîmes. On trouve sur Roque une importante somme d'argent semblant indiquer que sa bande est financée par d'importants personnages.

Les quinze gendarmes ayant participé à cette capture se partagent les deux mille francs promis par le préfet par voie d'affiche<sup>10</sup>.

Le 16 décembre 1826, Louis Roque et Jean-Louis Méjanel, inculpés de rébellion envers la force publique et de tentative de meurtre avec préméditation contre deux gendarmes, sont condamnés par la Cour d'Assises du Gard à la peine de mort, avec exécution publique à Nîmes. Cette sentence est cassée le 13 janvier 1827 pour vice de forme et l'affaire est jugée à nouveau par la Cour d'Assises de Carpentras<sup>11</sup>.

Le 5 mai 1827, Roque est condamné aux travaux forcés à perpétuité. Il décède à l'hôpital de la prison de Brest le 9 janvier 1831<sup>12</sup>.

9. Roux, Jenny : originaire du Mas du Cadellier, à Saint-Félix de Pallière, probablement apparentée à Jean-Jérémie-Alexandre Roux père, serrurier et cultivateur habitant ce mas, arrêté le 6 octobre 1823, ainsi que Vestieu fils, du même mas. Roux est soupçonné d'avoir tiré sur le chef d'escadron Aubriot. Il sera condamné par la Cour d'Assises de Montpellier (Archives départementales du Gard, 1M538)

10. Archives départementales du Gard, 1M538

11. Archives départementales du Gard, 5-U-3-11

12. Encyclopédie des Cévennes - Almanach Cévenol, N° 14 : article de Gwyne Lewis : « Le mystère de l'homme-moustache », n. 3, p. 98. Dans cet important article, ce professeur à l'Université de Warwick, auteur de « The Second Vendée : The continuity of counter-revolution in the department of the Gard, 1789-1816 » (Oxford, 1978), replace le cas Roque dans les contextes politique et religieux de la Restauration.

.../...

étant à dîner à ma campagne du Mas Lautal avec trois autres personnes, un étranger entre brusquement dans mon salon, me lâche à bout portant un coup de pistolet qui me frappe à la jugulaire et en tire un second qui atteint un de mes convives à la tête. Croyant avoir consommé son crime, il sort, ferme rapidement la porte à clef, saisit un fusil à deux coups laissé dans l'antichambre et se fait jour avec cette arme qui lui reste, à travers les domestiques accourus au bruit des explosions et des cris.

Revenu du premier étourdissement causé par ma blessure, quel ne fut pas mon étonnement en me rappelant dans les traits de mon assassin les traits du proscrit que je n'avais aperçu qu'un seul instant de ma vie ?

Tel est, Monsieur le récit rapide et fidèle de l'événement dans lequel je devais succomber, si un gros col piqué n'eut assez amorti la balle

pour l'empêcher de rompre l'artère carotide.

Mais pourquoi devais-je périr de la main d'un frénétique ? Le voici !

« Des ennemis de la monarchie qui cherchent à frapper tout ce qui se rattache aux principes d'ordre et de paix dont elle est la base, des hommes aussi lâches que perfides qui ont plus d'une fois recélé mon assassin, qui le recèlent peut-être encore, me signalèrent comme son délateur et surtout comme royaliste, à son imagination criminelle et alarmée. Ces hommes ont eu le triste avantage de diriger le coup ; ils veulent maintenant le justifier en cherchant à le faire considérer par les habitants paisibles et honnêtes mais crédules et soupçonneux comme une punition nécessaire et méritée.

C'est contre ces bruits semés habilement, pour enlever aux honnêtes gens de nos contrées

l'influence qui peut leur rester encore que je viens m'élever aujourd'hui. Je veux qu'en faisant la profession de mes principes, on sache qu'ils se renferment tous dans le cercle des devoirs que l'honneur seul peut avouer. Décoré d'un habit qui en est le plus juste emblème la délation m'est une arme étrangère ; c'est ouvertement que je veux combattre, que je combattrai toujours les ennemis de la patrie, en fidèle serviteur du Roi : je veux surtout que mon assassin puisse connaître qu'il n'a été qu'un séide quand il a cru se venger et qu'il éprouve un remords de plus en apprenant que je lui pardonne.

« En vous priant, Monsieur, d'insérer cette lettre dans le prochain numéro de votre estimable journal,

Veillez agréer,...

Chabbal,  
ancien officier général »

## Notes complémentaires de la rédaction

Attardons-nous sur cet épisode qui soulève plusieurs questions.

Henri Depasse nous confirme que l'affaire du 7 août 1823 s'inscrit bien dans la situation politique de ce temps. Les autorités mises en place par la Restauration faisaient du zèle pour un piètre résultat, face à une population cévenole récalcitrante, majoritairement protestante et hostile à la Restauration.

Comme nous l'avions relevé l'année dernière en avant-propos à l'article de Jean-Pierre Thomas, (page 68) les dépositions « concertées » et « spontanées » faites par les habitants de St-Marcel, en août 1823, « étaient cousues de fil blanc », transformant en acte de brigandage une intrusion dont les faits marquants furent : un souper à Borgne du Pas et quelques bouteilles bues à Bon Perrier.

Il est évident que le chef de bande était connu. Il avait travaillé chez François Arnal de St-Marcel. Les déposants ne le nomment pas, se bornant à donner un signalement très succinct : « de grande taille et portant une moustache ». Mais, peut-être, était-ce fait sciemment. Le portrait diffusé par le sous-préfet du Vigan, le 23 octobre 1823, beaucoup plus complet, précise entre autre, que « la moustache est forte » et voisine « avec une barbe ».

Le sieur Roque était identifié au moins depuis le 13 juillet 1823. C'est ce que dit la lettre datée de ce jour que M. de Manoël, juge de paix de Lasalle, adresse au maire de St-Félix de Pallières.

Que savons-nous de la courte vie de Louis Roque ? Né en août 1798, il n'est pas un grognard de la Grande armée et a moins de dix-sept ans, quand Napoléon revint en France pour les Cent jours. Il apparaît à St-Marcel au printemps de 1822 (dixit Henri Chabbal, ancien officier général). Il reparait le 4 avril 1823 au mas Lautal, tire deux coups de pistolet, blessant très légèrement Henri Chabbal et touchant à la tête l'un de ses amis. Roque

parvient à s'esquiver malgré « la domesticité accourue ». Mais avait-elle l'intention de se saisir de lui ? Il traverse St-Marcel le 7 août et le 13 du même mois, a lieu l'affaire du mas de Taupessargues. Ce n'est que trois ans après les événements de 1823 que Roque est arrêté à la Valmy, avec Jean-Louis Méjanel, dans la nuit du 16 au 17 juin 1826. Condamné à mort avec Méjanel, il décède à la prison de Brest le 9 janvier 1831. Henri Depasse le situe bien : « hors-la-loi bonapartiste ». Peut-être aussi, républicain.

Dans sa lettre au Journal des Débats, Henri Chabbal développe son loyalisme au pouvoir en place (la monarchie) et considère Roque comme étant le bras armé de ses ennemis personnels qui sont aussi ceux du régime. Que savons-nous de lui ? Né au Mas Lautal le 15 juillet 1767 de Henri Chabbal et Jeanne Cavalier, avocat au Parlement de Toulouse, volontaire national en 1791 (à 24 ans), il fit une courte carrière militaire qui le promut Général de Brigade en septembre 1795 (Archives départementales du Gard, F-3-26). Il ne figure pas parmi les déposants de St-Marcel (voir Almanach 2000). Sa lettre au Journal des Débats est datée de St-André de Valborgne où pouvait être sa résidence.

Qu'est devenu ce Jean-Louis Méjanel de la Valmy, condamné à mort avec Louis Roque ? Cette Valmy était un hameau sis sur l'ancien chemin muletier desservant la vallée sur la rive gauche du Gardon. Elle fut aussi une construction forte sur un à-pic, demeure de Reynard, chevalier de la Valmy au XIII<sup>e</sup> siècle.

Enfin cette histoire s'inscrit dans celle, multi-séculaire et pas encore écrite, de la grande Draille de l'Asclier, cet antique chemin des hommes, des moutons et des mulets.

Un prochain almanach pourrait à nouveau se pencher sur l'affaire Louis Roque et éclairer ces événements dans le contexte politique de l'époque.



Dessin d'un maître assez oublié :  
Nicolas-Toussaint Charlet, 1792-1845

Un livre est paru sur cet artiste qui fut dessinateur, lithographe et peintre. Il est renommé pour les séries d'illustrations de costumes de soldats qu'il a réalisées. Celle-ci, sans légende, est extraite de « L'Art », 1900.